



Lycée Jean Perrin

Marseille

LIBELLE DE LA DELIBERATION CA DU 30 MAI 2023	POUR	CONTRE	ABST.
Le PV de la séance du 03 AVRIL 2023 a été adopté à l'unanimité			
SORTIES INVENTAIRE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les sorties d'inventaire pour un montant total de 323 423.41 € de biens totalement amortis. COMPTE 215.3 = 267 908.68 € COMPTE 218.3 = 55 514.73 €	18		
U.M.N. AVENANT A LA CONVENTION. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte l'avenant à la convention de partenariat relatif à la mise en place de la coloration nucléaire de formations. Cette coloration comprendra : - un module de formation spécifique en e-learning (20h) - une visite de terrain de 2 jours - des lieux de stage spécifiques - des projets industriels spécifiques Dans un premier temps, elle concernera les B.T.S. CRCI et CPI	18		
Admission en non valeur. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise une admission en non valeur d'un montant de 157.96 € concernant une créance suite à la réception de certificat d'irrécouvrabilité.	18		
GRETA -Admission en non valeur. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise une admission en non valeur d'un montant de 54.31 € concernant une créance suite à la réception de certificat d'irrécouvrabilité.	18		
BRIANCON -Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la sortie à Briançon du 19 au 21 Septembre 2023 avec une participation des familles de 190.00 €. La part des accompagnateurs est prise en charge par le lycée. Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à ce voyage	18		

LIBELLE DE LA DELIBERATION CA DU 30 MAI 2023	POUR	CONTRE	ABST.
GRETA-PACKA BUDGET - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat entre le Greta Marseille Méditerranée et la société PACKABUDGET.	15		3
TRIPARTITE CONVENTION . Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention entre le lycée Jean PERRIN, le GRETA-CFA Marseille Méditerranée et le Conseil Régional .	17		1
RESTAURATION . Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte la proposition de formule unique au ticket pour la rentrée 2023.2024. Les forfaits 2, 3, 4 et 5 jours sont supprimés, seuls les forfaits de l'internat sont maintenus.	18		
S.N.U. . Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention tripartite entre la Région, le Lycée Jean PERRIN et la Délégation régionale académique jeunesse engagement sports (DRAJES PACA) dans le cadre des stages de cohésion SNU du 11 au 23/06/2023 et du 05 au 18 juillet 2023.	14	2	2
G - AVENANT Y PAREO . Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de l'avenant au contrat YPAREO voté au Conseil d' Administration du 03/04/2023 - N° 81. Le GRETA-CFA Marseille Méditerranée disposera de 90 accès YPAREO SAAS Prémium au lieu des 70 accès actuels et une plus-value de 520.20 € HT/mois	16	2	